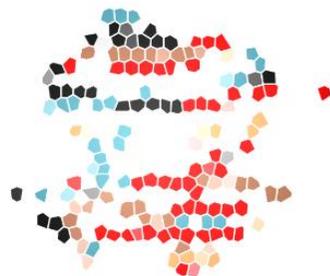


La réforme des autorisations,  
vers quelle transformation de l'offre ?

12 décembre 2017  
MONTPELLIER



## INSCRIPTIONS

Merci de vous inscrire uniquement en ligne via [ce lien](#)

Participation : 60 € / Adhérent & administration – 120 € / Non-adhérent  
Déjeuner sur place, inclus dans le tarif

Règlement à adresser à : URIOPSS Occitanie, 420 Allée Henri II de Montmorency, CS 19554 34961 MONTPELLIER Cedex 2

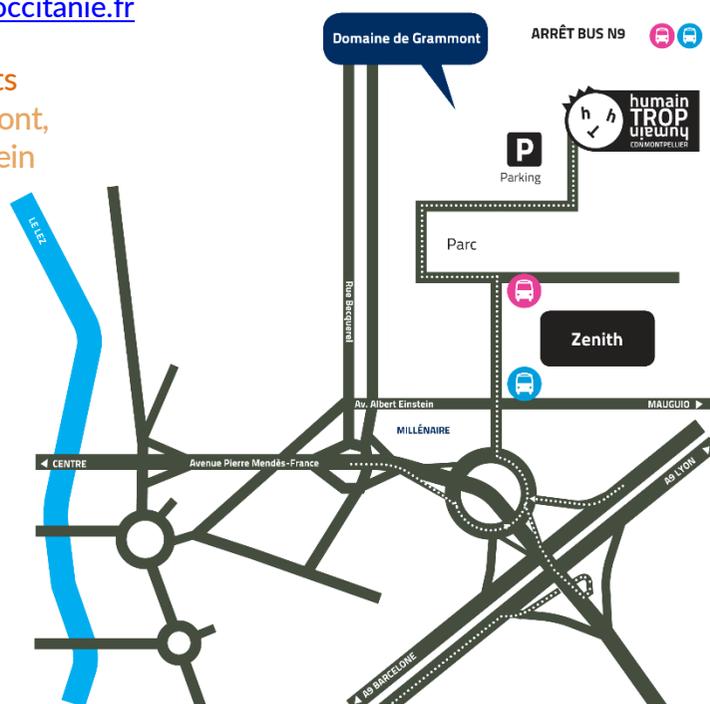
Nous contacter :

☎ 04 67 52 51 29

✉ [accueil@uriopss-occitanie.fr](mailto:accueil@uriopss-occitanie.fr)

Théâtre des 13 vents  
Domaine de Grammont,  
Avenue Albert Einstein  
34000 Montpellier

Sortie Autoroute A9  
Montpellier Est  
Direction Zénith



Mardi 12 décembre 2017

9h30-16h30

MONTPELLIER, Théâtre des 13 vents



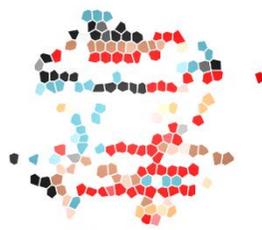
Handicap

La réforme des autorisations,  
vers quelle transformation de  
l'offre ?



Avec la participation de





09h30 Accueil des participants

10h00 Ouverture de la journée par l'URIOPSS Occitanie

10h15 - 11h00 Point d'étape sur la mise en œuvre du rapport « zéro sans solution » et de la démarche « réponse accompagnée pour tous »

Par Marina DROBI, *Chargée de projet au Comité Interministériel du Handicap*

11h00 - 11h45 La transformation de l'offre médico-sociale : les orientations de la CNSA

Par Simon KIEFFER - *Directeur des établissements et services médico-sociaux - CNSA*  
Et Violaine EUDIER - *Responsable du Pôle « programmation de l'offre de services », Direction des établissements et services médico-sociaux - CNSA*

11h45 - 12h15 Echanges avec la salle

DEJEUNER SUR PLACE

13h45 - 15h00 « La réforme des nomenclatures : de quoi parle-t-on ? » Genèse du décret du 9 mai, Guide d'application et mise en œuvre

Par Franck LE MORVAN, *Directeur de projet à la DGCS*

15h00 - 16h30 « La flexibilité des autorisations : opportunités et risques » : Echanges-débats

Table-ronde sur la déclinaison de cette nouvelle donne en région en présence d'acteurs locaux

En quoi la réforme des autorisations des structures pour personnes handicapées participe-t-elle à la transformation de l'offre sociale et médico-sociale ?

## CONTEXTE

Le 9 mai dernier paraissait un décret concernant la nomenclature des établissements et services pour personnes handicapées. **Son objet** : assurer la souplesse dans les autorisations en termes de **spécialité, de prestation et de capacité**. Le décret et son futur guide sont conçus comme l'un des moyens d'assurer la déclinaison opérationnelle de la transformation de l'offre médico-sociale prônée par l'ensemble des réformes actuelles : **SERAFIN-PH**, la démarche **RAPT** et la logique de généralisation des **CPOM** notamment.

L'ensemble de ces chantiers engagés dans le secteur du handicap sont totalement interdépendants et réalisés dans l'objectif commun **d'assurer le parcours des personnes en situation de handicap**.

## LES OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

- Présenter le décret et le guide sur les nouvelles nomenclatures des ESMS PH
- Resituer cette évolution dans la logique « zéro sans solution » et les orientations de « transformation de l'offre »
- Se projeter sur la mise en œuvre concrète de ce décret (opportunités/risques)

